

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2019 Commune de PEYMEINADE

Annexée à la délibération DEL2019-18

(En application de l'article L.2313-1 du CGCT)



Le budget communal 2019 est construit sur un principe de prudence et de rigueur, prévoyant une légère augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement (+0,35 %) par rapport au BP 2018. La section d'investissement affiche quant à elle une diminution de 21,73% par rapport au BP 2018 portant le total à 3 955 000 €, entièrement autofinancée et sans recours à l'emprunt.

Ce budget est conforme aux grandes orientations du mandat, à savoir :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes,
- Affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu.

Rappelons que le principe d'équilibre et de sincérité budgétaire impose de prévoir dans le budget primitif les dépenses maximales et les recettes minimales qui pourraient être constatées comptablement durant l'année. L'objectif étant de ne pas consommer la totalité des crédits ouverts en dépenses et de dépasser les prévisions de recettes pour aboutir en fin d'année à un excédent de fonctionnement permettant a minima d'autofinancer le remboursement de la dette.

Les recettes de fonctionnement

Sur ces bases, on peut noter que **les recettes de fonctionnement** évaluées au plus juste, augmentent légèrement passant de 8 091 000€ au BP 2018 à 8 119 000€ au BP 2019.

La comparaison au BP 2018 peut se détailler par chapitre comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	Var.
013 Atténuation de charges	15 000,00 €	18 000,00 €	20,00%
70 Produit des services	812 500,00 €	767 000,00 €	-5,60%
73 Impôts et Taxes	5 532 000,00 €	5 635 000,00 €	1,86%
74 Dotation	750 000,00 €	710 000,00 €	-5,33%
75 Autres produits de gestion courante	88 000,00 €	75 000,00 €	-14,77%
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	6 240,71 €	24 304,44 €	289,45%
78 Reprises sur amortissements et provisions			
Total des recettes réelles	7 203 740,71 €	7 229 304,44 €	0,35%
042 opération d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €	100 000,00 €	25,00%
Total des recettes d'ordre	80 000,00 €	100 000,00 €	25,00%
002 Résultat reporté	807 259,29 €	789 695,56 €	-2,18%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	8 091 000,00 €	8 119 000,00 €	0,35%

Les atténuations de charges (chapitre 013) augmentent de 3k€ du fait d'un plus grand nombre de dossiers de maladies à rembourser par l'assureur de la ville.

Les produits des services (chapitre 70) diminuent de 5,60% (-45,5k€) du fait essentiellement d'une baisse du montant à rembourser par la CAPG en compensation du personnel mis à disposition pour les missions liées au périscolaire, compétence transférée. Il est précisé que les redevances à encaisser ont été estimées a minima en respectant le principe de prudence.

Les impôts et taxes (chapitre 73) augmentent globalement de 103 k€ (+1.86%).

Les recettes fiscales prévisionnelles sont en progression de 130k€ du fait de la dynamique des bases fiscales et de la revalorisation annuelle indexée sur l'inflation.

Elles permettent de compenser une diminution de 22k€ des droits de mutation évalués raisonnablement et une diminution de 6k€ des droits de place encaissés en 2018.

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) sont estimées, d'après la loi de finances, au même niveau qu'en 2018. Pour autant, dans l'attente de la notification officielle de la DGF, une diminution prudente de 40k€ est prévue pour se préserver d'une répartition nationale différente de la DGF entre les collectivités (telle que constatée en 2018).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) prévoient une baisse de recettes de 13k€ issues des locations immobilières. En effet, une partie des propriétés communales louées en 2018 devraient être, au cours de l'année 2019, soit vendues, soit libérées pour permettre la réalisation de nouveaux programmes immobiliers prévus de longue date.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, imprévisibles. Ils restent donc estimés à un niveau très faible comme l'an dernier mais prennent d'ores et déjà en compte un remboursement d'assurance à la suite du sinistre de la clôture du stade.

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent au remboursement des travaux réalisés en régie. Ces derniers varient en fonction de l'activité des services techniques durant l'année.

Une légère augmentation est prévue en 2019 (+19 k€).

Enfin, **le report d'une partie du résultat de fonctionnement 2018 (789 695.56 €) porte le total des recettes de fonctionnement à 8 119 000 €, légèrement supérieur aux 8 091 000 euros prévus l'an dernier.**

Les dépenses de fonctionnement

En parallèle, **les dépenses de fonctionnement** augmentent également de 0,35% et viennent équilibrer le budget à 8 119 000€.

La comparaison au BP 2018 peut se présenter ainsi :

Dépenses de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	Var.
011 Charges à caractère général	1 640 000,00 €	1 970 000,00 €	20,12%
012 Charges de Personnel	4 025 000,00 €	4 197 000,00 €	4,27%
014 Atténuation de produits	150 000,00 €	125 000,00 €	-16,67%
65 Charges de gestion courante	530 000,00 €	541 000,00 €	2,08%
66 Charges financières	148 000,00 €	135 000,00 €	-8,78%
67 Charges Exceptionnelles	5 000,00 €	23 000,00 €	360,00%
68 Dotation aux amortissements et provisions	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00%
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
Total dépenses réelles	6 555 000,00 €	7 048 000,00 €	7,52%
023 Virement à la section d'investissement	1 309 000,00 €	800 000,00 €	-38,88%
042 amortissement et autres transferts	227 000,00 €	271 000,00 €	19,38%
Total dépenses d'ordre	1 536 000,00 €	1 071 000,00 €	-30,27%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 091 000,00 €	8 119 000,00 €	0,35%

Ainsi **les charges à caractère général** (chapitre 011) augmentent de 20,12% permettant à la commune de répondre à l'ensemble des obligations réglementaires et sécuritaires de plus en plus importantes et pour faire face à l'augmentation réelle ou envisagée des dépenses courantes avec notamment :

- l'entretien réglementaire et sécuritaire (entretien des vallons, débroussaillage, abattage et élagage d'arbres, sécurisation du domaine public),
- des prévisions de lourdes réparations de matériel et réseaux vétustes ou faisant suite aux fortes intempéries 2018,
- une anticipation de hausses éventuelles de tarifs d'électricité, de gaz et des carburants,
- l'augmentation des volumes et des coûts d'intervention de maintenance obligatoire sur nos équipements et bâtiments (éclairage, voirie, informatique, véhicules, bâtiments communaux, écoles, ...)

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 4.27% du fait notamment :

- du Glissement Vieillesse Technicité,
- de la revalorisation du régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP,
- de l'organisation des élections européennes,
- du remplacement de postes totalement ou partiellement vacants en 2018,
- du remplacement d'agents en arrêt maladie,
- de la création d'un équivalent temps plein supplémentaire pour renforcer les services,
- d'une enveloppe de 25k€ dédiée à la formation des agents.

Dans un même temps, ces augmentations sont compensées en partie par **une estimation plus raisonnable des atténuations de produit** (chapitre 014 qui comprend le reversement FPIC et les pénalités SRU) et **une baisse des charges financières**, obtenue grâce au désendettement de la commune (-13 k€ sur le chapitre 66).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent légèrement du fait d'une revalorisation de la subvention versée au CCAS, lui permettant de rembourser les charges de personnel mis à disposition par la ville.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent de 18k€ par rapport aux prévisions 2018, afin de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles, telles que des contentieux dont l'issue est encore incertaine.

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 800 000 €, qui additionné aux 271 000 € d'amortissements, permettent de **transférer 1,071 millions d'euros à la section d'investissement**.

Les recettes et dépenses d'investissement

S'agissant de l'investissement, le budget peut se présenter ainsi :

Recettes d'investissement	BP 2018 (avec RAR)	BP 2019 (avec RAR)	Var.
13 Subventions d'investissement			
16 Emprunt			
10 dotations	349 111,50 €	297 103,43 €	-14,90%
1068 Excédent de fonctionnement N-1	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	
138 Autres sub d'invest non transférable			
024 Produit des cessions d'immo			
Total des recettes réelles	1 849 111,50 €	1 797 103,43 €	-2,81%
021 Virement de la section de fonctionnement	1 309 000,00 €	800 000,00 €	-38,88%
040 opération de transfert entre sections	227 000,00 €	271 000,00 €	19,38%
041 Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre	1 536 000,00 €	1 071 000,00 €	-30,27%
001 Solde d'exécution positif reporté	649 797,70 €	854 437,46 €	31,49%
(rappel des RAR recettes)	1 018 090,80 €	232 459,11 €	-77,17%
Total des recettes d'investissement de l'exercice	5 053 000,00 €	3 955 000,00 €	-21,73%

Dépenses d'investissement	BP 2018 (avec RAR)	BP 2019 (avec RAR)	Var.
20 immobilisations incorporelles	10 000,00 €	6 000,00 €	-40,00%
204 Subventions d'équipement versées			
21 immobilisations corporelles			
23 immobilisations en cours	3 719 000,00 €	2 879 000,00 €	-22,59%
10 Dotation fonds divers et réserves		60 000,00 €	
16 remboursement capital d'emprunt	438 000,00 €	450 000,00 €	2,74%
020 Dépenses imprévues	59 380,47 €	100 819,16 €	69,79%
Total dépenses réelles	4 226 380,47 €	3 495 819,16 €	-17,29%
040 opération d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €	100 000,00 €	25,00%
041 Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'ordre	80 000,00 €	100 000,00 €	25,00%
(rappel des RAR dépenses)	746 619,53 €	359 180,84 €	-51,89%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	5 053 000,00 €	3 955 000,00 €	-21,73%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 955 000 € et permettent de lancer ou terminer un grand nombre de projets répartis en opérations détaillées ci-dessous (montant hors RAR) :

- **578 000€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière** avec notamment :
 - L'aménagement d'une voie de bouclage PPRIF (liaison avenue de Peygros – chemin de Montfaraude),
 - la mise aux normes et en sécurité des trottoirs avenue Général de Gaulle
 - la participation au renforcement des réseaux ERDF
 - le renforcement des hydrants sur les pistes DFCl,
 - divers travaux de sécurisation de voiries ;

- **64 000 € pour des acquisitions foncières** avec notamment :
 - l'acquisition d'un terrain non bâti pour l'aménagement d'une voie de bouclage PPRIF (liaison avenue de Peygros – chemin de Montfaraude)
 - l'acquisition de diverses parcelles à l'euro symbolique pour régularisation de voirie

- **350 000 € pour des travaux dans les écoles et les cantines** avec notamment :
 - la remise à neuf du système de chauffage de l'école Fragonard
 - la fin de l'opération de remise à neuf des menuiseries de l'école St Exupéry
 - le renforcement des alarmes et PPMS des écoles
 - des travaux de mise aux normes et de rénovation dans les écoles

- **80 000 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs** avec notamment :
 - la remise à neuf et la sécurisation de la clôture du stade à la suite des intempéries
 - la remise à neuf et l'isolation de la toiture de la salle Arts et Culture
 - la rénovation et la sécurisation de la porte d'entrée du Gymnase
 - le remplacement de blocs autonomes de Sécurité du Gymnase
 - la rénovation à la suite du sinistre de la Salle mise à disposition du Club Photo

- **96 600 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux** avec notamment :
 - la création de locaux d'archives,
 - le remplacement de la sirène d'alerte à la population,
 - le renouvellement d'extincteurs de plus de 10 ans dans divers bâtiments,
 - diverses études et travaux pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,

- **198 500 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement** avec notamment :
 - la finalisation de l'aire de jeux de Saint Exupéry
 - le réaménagement et la sécurisation de l'aire de jeux Cauvin
 - l'acquisition de mobilier urbain
 - des travaux sur les cimetières

- **274 500 € pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public** avec notamment :
 - une prévision d'importants travaux à la suite d'un sinistre sur un collecteur d'eaux pluviales
 - la création d'un caniveau grille à l'école Mirabeau
 - la réhabilitation et la mise en sécurité du réseau d'éclairage public de l'avenue Mistral
 - la réfection partielle du réseau d'éclairage public de l'avenue de Gaulle suite à sinistre
 - la rénovation et le passage en LED de l'éclairage public de l'avenue Mirabeau
 - diverses opérations de remises à neuf et aux normes sur le réseau d'éclairage existant

- **166 250 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des écoles, des cantines, des équipements culturels et sportifs et des services municipaux**, avec notamment :
 - l'acquisition d'un véhicule électrique et d'un camion plateau pour les services techniques,
 - l'acquisition d'outillages spécifiques,
 - la finalisation de la mise en place des selfs et du renouvellement de mobilier dans les cantines et les classes,
 - le renouvellement d'équipements nécessaires au fonctionnement de la cuisine centrale et des cuisines satellites,

- **65 700€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux et des écoles**,

- **6 000 € pour une modification du PLU.**

Les investissements se répartissent également dans les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme, dont les crédits hors RAR sont les suivants :

- **399 700 € pour la réhabilitation du centre-ville** comprenant principalement la finalisation du déplacement de l'avenue Funel et de l'aménagement des abords
- **198 750€ pour la rénovation du vieux village**, prévoyant notamment la rénovation et la valorisation de la place Gervais Court, l'aménagement du Parking de l'école Fragonard et la rénovation du presbytère
- **82 000 € pour des travaux d'accessibilité**, tels que prévus dans le cadre de l'Ad'AP
- **100 000 € pour permettre le lancement d'une nouvelle consultation des travaux de la salle de spectacle** (frais de maîtrise d'œuvre et de publication)
- **225 000 € pour l'Aménagement du Cœur de ville** dont 125 000 € pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon et 100 000€ pour lancer les études et premiers travaux de réaménagement sur le secteur de la place du Centenaire.

S'ajoutent à ces opérations :

- **359 180.84€ de travaux inscrits en restes à réaliser en 2018**
- **100 819.16€ de crédits pour des dépenses imprévues,**
- **100 000€ d'opérations d'ordre** pour rembourser les **travaux en régie**
- **450 000€ de remboursement de capital de dette.**

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement permettant de financer ces projets reposent avant tout sur de l'autofinancement grâce à :

- **854 437.46 € de résultat d'investissement 2018**
- **1 500 000 € de résultat de fonctionnement 2017** affectés en investissement,

Soit un autofinancement 2019 issu des résultats 2018 de plus de 2,354 millions.

S'ajoutent à ce montant les recettes 2019 suivantes :

- **800 000 € de virement prévisionnel de la section de fonctionnement,**
- **271 000€ d'amortissements,**
- **232 459.11 € de subventions** certaines restant à encaisser (RAR),
- **297 103.43 € de remboursements de TVA et de taxe d'aménagement.**

Les 3,955 millions d'euros d'investissement sont donc autofinancés **sans recourir à l'emprunt.**

Les demandes de subventions en cours qui pourraient être attribuées durant l'année ainsi que les éventuelles cessions à venir n'ont pas été budgétées du fait de leur caractère incertain mais pourront augmenter l'autofinancement des investissements dès leur encaissement.